

PROCÈS-VERBAL Conseil d'administration AGOL		
DATE : 21 OCTOBRE 2024	HEURE : 15 H 00 À 16 H 30	LIEU : RENCONTRE VIRTUELLE
Personnes présentes		
Mme Annie Reddy, présidente Mme Ève Lagacé, vice-présidente et trésorière Mme Geneviève Barrette, secrétaire	Doctorante – membre OBNL Directrice générale, Association des bibliothèques publiques du Québec Directrice adjointe des études, SRD et GP	
Mme Valérie Pichot, Directrice générale	Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides	

SUJETS	RÉSOLUTIONS	DOCUMENTS
<p>1. Accueil de tous Le quorum étant constaté, Annie souhaite la bienvenue à tous à ce CA Agol.</p> <p>Ève mentionne qu'elle devra s'absenter vers 16H00 pour environ 15 minutes puis rejoindra le CA.</p>		Information
<p>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour</p> <p>Annie présente l'ordre du jour et précise qu'aucune demande d'ajout de points en varia ne lui a été adressée. Elle réitère cependant la question de savoir si des points doivent être ajoutés en varia.</p> <p><u>2.1 Points à insérer en varia</u></p> <p>Pas de point proposé en varia.</p> <p><u>2.2 Adoption de l'ordre du jour</u></p>	<p>CA – 2024.10.21 – 01</p> <p>L'ordre du jour est proposé par Geneviève Barrette et accepté à l'unanimité.</p>	#1 Ordre du jour
<p>3. Lecture et adoption du PV</p> <p>Valérie mentionne que depuis le 30 août, une autre rencontre du CA s'est tenue mais majoritairement à huis clos, or elle ne trouve pas de trace d'une acceptation officielle du PV de ce CA. Elle ajoute que suite à ce huis clos, des résolutions ont été adoptées par courriel. Ève souhaite que ces résolutions soient mentionnées dans le PV de ce jour.</p> <p>Rappel des sujets adoptés par résolution virtuelle en date du 13 septembre 2024:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les orientations budgétaires • L'octroi des contrats pour l'opérationnalisation des actions en adéquation avec les orientations budgétaires • Le développement futur d'AGOL • L'embauche d'une direction générale • Le libellé de la mission d'AGOL <p><u>3.1 Affaires découlant du PV</u></p>	<p>CA – 2024.10.21 – 02</p> <p>Adoption du PV proposé par Ève Lagacé et accepté à l'unanimité</p> <p>Rappel des Résolutions virtuelles</p>	<p>#2 PV 2024.08.30</p> <p># Copie des courriels de validation incluant le texte des résolutions enregistrée dans SP CA AGOL, dossier 2024.10.21</p>

<p>Valérie précise qu'aucun point de suivi n'est nécessaire considérant l'ordre du jour adopté.</p>		
<p>4. Ressources humaines</p> <p><u>4.1 Recrutement de la future Direction générale</u></p> <p>Valérie expose les recommandations de changement de titre d'emploi de Julie et Barbara, soit respectivement coordonnatrice de projets AGOL et Directrice des communications et des partenariats. Valérie soulève le point d'une éventuelle attente de la part des employées de bénéficier d'une adaptation salariale. Considérant le niveau salarial de Barbara, et la taille de l'équipe, les administratrices s'accordent pour laisser le libellé des postes des 2 employées tel que, et pour demander à la future DG de réaliser un travail sur les grilles et échelles salariales indépendamment de ce qui se fait au PREL. Les administratrices décident de recevoir 4 des 5 candidats présélectionnés par le cabinet BonBoss, à savoir M. Naud, et Mmes Brien, Sebti et Wassila. Les entretiens se tiendront le 7 novembre dans les locaux du PREL à Ste-Thérèse et seront d'une durée d'environ 45 minutes. Valérie mandate la firme BonBoss pour préparer un guide d'entretien incluant des questions de mise en situation correspondant à la fonction de DG</p> <p><u>4.2 Contrat d'embauche des 2 employées</u></p> <p>Valérie expose les conclusions de son entretien avec la CNESST à savoir que si effectivement un préavis est dû aux employés en cas de cessation d'emploi, l'employeur peut demander à ce que celui-ci soit travaillé. Suite à ces nouvelles informations, le CA du PREL a décidé de mettre fin à l'emploi de Julie et Barbara à compter du 31 décembre 2024 sous réserve que le CA d'AGOL s'engage à leur proposer un contrat de travail à partir du 1 janvier 2025 aux mêmes conditions (salaires, avantages sociaux, tâches).'</p>	<p>CA – 2024.10.21 – 03</p> <p>Considérant le souhait de procéder à la scission des 2 organisations le PREL et AGOL;</p> <p>Considérant que le contrat d'embauche de mesdames Barbara Morin et Julie Bissonnette sont au nom du PREL alors qu'elles travaillent à temps plein pour l'organisation AGOL;</p> <p>Considérant la volonté du PREL de protéger les droits et acquis des 2 employées citées;</p> <p>Considérant la résolution du PREL (CA- 2024.09.25-04) de mettre fin au contrat d'embauche des 2 salariées, Barbara Morin et Julie Bissonnette en date du 31 décembre 2024 sous réserve d'une embauche par la corporation AGOL aux mêmes conditions.</p> <p>Il est proposé par Ève Lagacé et résolu à l'unanimité d':</p> <p>Offrir un contrat de travail au nom de la corporation AGOL en date du 1 janvier 2025 à mesdames Morin et Bissonnette en total respect de leurs conditions de travail et de leurs acquis actuels.</p>	<p># articles 76, 82, 83 et 126</p>
<p>Ève quitte la rencontre à 16:00 et revient à 16:15</p>		

<p>5. Affaires corporatives</p> <p><u>5.1 AGA virtuelle</u></p> <p>Aucun document n'a été envoyé par la firme d'avocat aux administratrices. Valérie relance.</p>		
<p>6. 7ième édition</p> <p>Valérie expose très succinctement les faits saillants du lancement de la 7ième édition: les 1ers indicateurs sont très encourageants, mais la campagne ne fait que commencer !!</p>		
<p>7. Huis clos</p> <p>Pas de huis clos. Ève invite les deux autres administratrices à prendre ce temps systématiquement lors de chaque CA.</p>		
<p>8. Varia</p> <p><u>8.1 Point varia</u></p>		
<p>9. Levée de la réunion</p> <p>La réunion se termine à 16h40</p>	<p>CA – 2024.10. 21 - 04 La levée du CA est proposée par Geneviève Barrette et acceptée à l'unanimité.</p>	

Annie Reddy
Présidente